

L'association Rue de l'Avenir,
depuis sa création en 1988, milite pour une ville :

plus sûre, plus solidaire, plus agréable à vivre



QUESTIONNAIRE SUR LA RÉFORME DU STATIONNEMENT

Toutes les villes qui disposent de stationnement payant sur voirie ont dû délibérer courant 2017 pour s'adapter à la décentralisation. Si elles n'ont pas abandonné le payant pour la zone bleue, elles ont décidé d'un nouveau barème, de plages horaires, d'une organisation de la surveillance. Les modalités du changement sont détaillées dans les documents disponibles sur le site www.ruedelavenir.com

Rue de l'Avenir espère que cette réforme changera le regard des élus et des usagers sur l'usage de la voirie pour stationner.

D'où cette enquête pour en juger. Il vous faudra seulement quelques minutes pour nous donner votre avis sur la mise en place de cette réforme.

Questionnaire à retourner à [ruedelavenir.gouest \[at\] gmail.com](mailto:ruedelavenir.gouest[at]gmail.com) avec les éventuelles copies d'article de presse qui vous paraissent illustrer localement l'état d'esprit. Vous pouvez remplir autant de questionnaires que de villes sur lesquelles vous disposez d'informations.

Votre ville ou une ville où vous suivez l'actualité

La ville a décidé de passer en zone bleue pour éviter de mettre en œuvre cette réforme ?

ou

Le stationnement payant sur voirie a été conservé Dans ce cas :

Quel(s) montant(s) de forfait post-stationnement a (ont)été choisis ?€

Sur quels arguments ?

.....
.....
.....

Comment cette réforme est perçue

- par les élus qui en ont délibéré ?

.....
.....
.....

- par la presse régionale ?

.....
.....
.....

Qui va surveiller ? Les agents municipaux ? Le privé ? Comment le choix est argumenté ?

.....
.....
.....

L'association Rue de l'Avenir,
depuis sa création en 1988, milite pour une ville :
plus sûre, plus solidaire, plus agréable à vivre



Est-ce que c'est perçu comme un levier pour une politique globale de transport ?

.....
.....
.....

Est-ce que la ville annonce une volonté de libérer les rues des stationnements envahissants : sur trottoirs, bandes cyclables, places publiques ...

.....
.....
.....

Pour vous recontacter le cas échéant :

Nom.....Prénom.....

email.....organisme.....